



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre, tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, le lundi, 6 décembre 2021 à 20 h 00.

À laquelle étaient présents, messieurs les conseillers, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume ainsi que mesdames les conseillères, Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire, Yves Barrette.

Monsieur Stéphane Vézina présent en vidéo conférence.

Également présent: le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre.

21-12-279

**Saint-Alexandre - Municipalité alliée contre la violence conjugale**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne ;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

**CONSIDÉRANT QUE** plus d'une douzaine de cas de féminicides ont été répertoriés dans la province de Québec en 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

DE proclamer Saint-Alexandre municipalité alliée contre la violence conjugale ;

DE désigner l'hôtel de ville de Saint-Alexandre comme étant un lieu d'urgence afin d'accueillir les victimes de violence conjugale en attendant la prise en charge par une maison pour femmes victimes de violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Le 7 novembre 2021

Marc-Antoine Lefebvre

Directeur général et greffier-trésorier